

**Arrêté accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
au titre de la promotion du 14 juillet 2022**

*Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementation du Code des communes relative aux sapeurs-pompiers communaux ;

Vu les articles 12 à 22 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Arrête :

Article 1 : Des médailles d'honneur sont décernées, au titre de la promotion du 14 juillet 2022, aux sapeurs-pompiers du Corps départemental d'Eure-et-Loir dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Bronze :

Monsieur Antony BILLARD, Sergent sapeur-pompier volontaire
Monsieur Valentin BULOIS, Sergent sapeur-pompier volontaire
Madame Élodie CADIOU, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Jimmy GUILLOTIN, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Hicham HAÏDY, Caporal sapeur-pompier professionnel
Monsieur Yoann MARTIN, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Pierrick SAISON, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire

Argent :

Monsieur Sébastien AGENIE, Sapeur-pompier volontaire de 1ère classe
Monsieur Yann BEAUR, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Yohann BOISSEAU, Sergent-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Didier BRAULT, Sapeur-pompier volontaire de 1ère classe
Monsieur Jérémy CHATELAIN, Sapeur-pompier volontaire de 1ère classe
Monsieur Bruno FOUCHARD, Sergent-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Johann GENTY, Sergent sapeur-pompier professionnel
Monsieur Frédéric LATOUCHE, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Arnaud MASSOT, Sapeur-pompier volontaire de 1ère classe
Monsieur Hubert MATERNA, Capitaine sapeur-pompier professionnel
Monsieur Jean-François ROY, Infirmier sapeur-pompier volontaire
Monsieur Vincent TRUCHAN, Sergent-chef sapeur-pompier professionnel
Monsieur Nicolas VIRTON, Sergent-chef sapeur-pompier volontaire

Or :

Monsieur Pascal BOULARD, Capitaine sapeur-pompier volontaire
Monsieur Stéphane BROUTIN, Lieutenant sapeur-pompier volontaire
Monsieur Pascal CHANVRY, Sapeur-pompier volontaire de 1ère classe
Monsieur Emmanuel CHAUVEAU, Lieutenant de 2ème classe sapeur-pompier professionnel
Monsieur Jean-Luc COUDRAY, Sergent-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Jean-Marc DE OLIVEIRA, Adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
Monsieur Fabrice DEZERT, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Stéphane DOUBLET, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Éric FOUASSIER, Adjudant-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Arnaud GUILLON, Lieutenant de 2ème classe sapeur-pompier professionnel
Monsieur Vincent LECOMTE, Adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
Monsieur Cédric MOINE, Adjudant-chef sapeur-pompier professionnel
Monsieur Stéphane MONTEIRO DA SILVA, Adjudant-chef sapeur-pompier professionnel

Grand'Or :

Monsieur Bruno FERRON, Lieutenant sapeur-pompier volontaire
Monsieur Jean-Luc FOUCHER, Caporal-chef sapeur-pompier volontaire
Monsieur Philippe MESLARD, Lieutenant sapeur-pompier volontaire
Monsieur François VIRTON, Adjudant-chef sapeur-pompier volontaire

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **17 MAI 2022**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**

Yannis BOUZAR